

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 22 novembre 2022
N° 2022.11.22_6.3.

6. Affaires juridiques

6.3. Conventions diverses pour approbation

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve les conventions suivantes :**

N° Convention USMB	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année et en jours	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2022-482	DGS		Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)	Pv	Convention de cession de droits	Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées, en tant qu'établissement membre de l'association France Universités	01/10/2022	30/09/2025	3 ans (1095 jours)	D	> 50 000 € Dépense prévisionnelle calculée en fonction des dépenses des 5 dernières années : 34 275,34 € HT soit 37 702,87 € TTC
2022-499	DRH	SPE	INRAE	P	Contrat de mise à disposition	Contrat de mise à disposition d'un agent de l'INRAE auprès de l'USMB	01/09/2022	31/08/2023	1 an (365 jours)	D	147 377,04 €
2022-543	SFC		Formasup Savoie Mont Blanc	Pv	Convention de partenariat	Organisation des relations entre les partenaires pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de formations par apprentissage	01/09/2022	31/08/2025	3 ans (1095 jours)	R	Recette prévisionnelle indiquée dans la convention pour 2022-2023 : 5 382 600,00 €

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	7	Pour :	24
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le - 9 DEC. 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ
Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

13 DEC. 2022

Transmise au recteur de région académique le :

13 DEC. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Conseil d'Administration

Séance du 22 novembre 2022

Point n°6 de l'ordre du jour

Affaires générales et juridiques

6.3. Conventions diverses pour approbation

N° Convention USMB	Composante/ Direction/Service/ Laboratoires n°1	Composante/ Direction/Service/ Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée	Durée en année et en jours	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2022-482	DGS		Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)	Pv	Convention de cession de droits	Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées, en tant qu'établissement membre de l'association France Universités	01/10/2022	30/09/2025		3 ans (1095 jours)	D	> 50 000 € Dépense prévisionnelle calculée en fonction des dépenses des 5 dernières années : 34 275,34 € HT soit 37 702,87 € TTC
2022-499	DRH	SPE	INRAE	P	Contrat de mise à disposition	Contrat de mise à disposition d'un agent de l'INRAE auprès de l'USMB	01/09/2022	31/08/2023		1 an (365 jours)	D	147 377,04 €
2022-543	SFC		Formasup Savoie Mont Blanc	Pv	Convention de partenariat	Organisation des relations entre les partenaires pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de formations par apprentissage	01/09/2022	31/08/2025		3 ans (1095 jours)	R	Recette prévisionnelle indiquée dans la convention pour 2022-2023 : 5 382 600,00 €